

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 12 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Gwendoline PICHARD à M. Joël DANIEL
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Gwenaël COURTET à Mme Françoise BALLESTER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	6 octobre 2020
Date de l'affichage	6 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2020 91 **Signature de la charte régionale d'entretien des espaces communaux, réactualisée**

Rapporteur : F. Duval

Par délibération, en date du 31 mai 2011, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer la charte d'entretien des espaces communaux.

Dans le cadre des actions menées pour la reconquête de la qualité de l'eau inscrites dans le contrat territorial du bassin versant du Scorff et dans le futur contrat territorial du bassin versant du Blavet, Lorient Agglomération a pour mission d'accompagner les communes vers une limitation, voire une suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts. Pour se faire, des audits sur les pratiques d'entretien des espaces communaux sont régulièrement réalisés pour vérifier leur positionnement dans la « Charte d'entretien des espaces des collectivités ».

Cette démarche a permis un important travail en faveur de la qualité de l'eau et ce, grâce à une réduction significative de l'emploi des produits phytosanitaires.

La charte régionale d'entretien a été réactualisée en 2019. Sa mise en application a permis à la Ville d'obtenir, pour cette année, le trophée « zéro phyto ».

L'organisation du document a été revue afin d'offrir un cadre méthodologique renforcé pour atteindre le zéro phyto et adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement :

- Un nombre maintenu de 5 niveaux pour atteindre le zéro phyto comportant différents critères de validation qui ont été complétés par de nouvelles préoccupations,
- Un ajout de critères optionnels dénommés « dynamique de collectivité » symbolisés par une coccinelle qui permettront de mesurer l'implication de la collectivité (communication, valorisation de la biodiversité, formation des agents, etc.),
- Un ajout de deux articles sur l'obtention des prix régionaux zéro phyto et du non maintien en zéro phyto,
- Un remaniement du document d'audit (annexe 5) pour faciliter sa prise en main,
- Un ajout de définitions et de compléments dans le préambule,
- Une actualisation de l'annexe 1 (réglementation),
- Une révision de la totalité de l'annexe 2 (plan d'entretien et niveaux de risque de ruissellement phytosanitaire) et de l'annexe 4 (éléments nécessaires à l'évaluation de la charte).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette charte, signe de l'engagement de la Ville pour maintenir l'objectif zéro phyto pour une eau de qualité sur notre bassin versant.

Lorient Agglomération s'inscrit dans une démarche vers le zéro phyto et s'engage à accompagner et à conseiller les communes pour atteindre ces objectifs. Le prochain audit sur les pratiques d'entretien aura lieu à l'automne 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 08 septembre 2020 ;

VU la charte régionale d'entretien des espaces communaux 2019 ;

APPROUVE la charte régionale d'entretien des espaces communaux 2019, signe de l'engagement de la Ville pour maintenir l'objectif zéro phyto pour une eau de qualité sur son bassin versant.

Adopté à l'unanimité.

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 13 octobre 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

